

**Le contrôle Certi'Traite®** est le contrôle initial d'une machine à traire conventionnelle ou d'un robot de traite comprenant la vérification du montage, le fonctionnement, le nettoyage et la dépose automatique (suivant modèle).

Réalisé par Seenovia dans le 53  
Réalisé par les Chambres  
d'Agricultures régionales  
(autres zones)

## Comment ça fonctionne ?



1

A la mise en service d'une installation, robot ou machine à traire



2

Demande de contrôle par l'installateur via fiche navette



3

Contrôle de conformité de montage de l'installation : Opti'Traite, Depos'Traite, Net'Traite



4

Bilan de conformité incluant si nécessaire les modifications à réaliser par l'installateur

## Les bénéficiaires éleveurs

### 1 Certification

Assurance que l'installation est bien montée

### 2 Economique

Améliorer la qualité de votre lait, limiter les mammites

### 3 Neutralité

Il renforce la relation de confiance entre l'installateur et l'éleveur validé par un tiers

### 4 Valeur-sûr

Respect de l'engagement de la Charte Des Bonnes Pratiques (CDBP) et la réglementation de la PAC

## Les éleveurs concernés

Ce contrôle est réalisé pour :

- une installation neuve
- une installation d'occasion
- une installation rénovée :
  - un changement de débit de pompe à vide >30%
  - un ajout de plus de 30% de poste de traite
  - une pulsation (Changement du système de pulsation à tous les postes)
  - une mise en place de dépose automatique
  - une augmentation du diamètre de lactoduc

